



Commune de BERTRANGE

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que **la société ORONA Luxembourg s.a., au nom et pour le compte de la COPROPRIETE DE LA MAISON JUMEELEE**, a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Bertrange, 76A et 76B rue de Dippach.

Bertrange, le 8 septembre 2022



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Sophie HUMBERT
Secrétaire adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 8 septembre 2022.

Bertrange, le 8 septembre 2022



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Sophie HUMBERT
Secrétaire adjointe